

PRÉVENIR AUSSI

Volume 18, numéro 3,
automne 2003

Hôpital de Lachenaie:
**une tenue des lieux
exemplaire!**

Vous louez des engins
de chantier? Soyez des
« locataires » avisés

Des madriers d'échafaudage
qui en ont fini de rebondir!



ASP Votre partenaire
en prévention
construction

Hôpital de Lachenaie

Un quintette bien orchestré pour une tenue des lieux exemplaire!

Thérèse Michaud

Des lieux sens dessus dessous comme pourrait l'être la chambre d'un adolescent ou le bureau d'un collègue de travail, c'est habituellement à semblable désordre que l'on s'attend quand on met les pieds sur un chantier de construction. Mais comme toute règle a droit à son exception, le chantier de l'hôpital de Lachenaie se démarque par une tenue des lieux tout à fait exceptionnelle, toutes proportions gardées. Un exemple à suivre! À quoi attribuer ce quasi-miracle? Disons, que tout est affaire d'entente, de connivence, d'orchestration, de bon outil de travail et de conviction.

Un quintette bien orchestré

Dire d'eux qu'ils se tiennent comme les cinq doigts de la main, c'est à peine exagéré. Qui? Bernard Larouche, agent de prévention, et quatre délégués syndicaux : Maurice Gervais, de la section locale 144; Michel Chevalier, de la FIPOE; Jean-Marc Quesnel, de la section locale 116 et Daniel Charland, de la section locale 134. C'est avec la baguette « invisible » d'un chef d'orchestre d'expérience que M. Larouche dirige avec brio ses condisciples. Je dis chef d'orchestre parce qu'il faut bien un chef, mais dans les faits, tous sont sur le même pied d'égalité. Ce qui leur importe, c'est de faire la même lecture de la partition pour parvenir à la jouer à l'unisson et atteindre le même objectif : assurer la sécurité de tout le monde sur le chantier, des travailleurs aux membres de la direction et vice versa. Ils ont tout intérêt à accorder leurs violons, car mal accordés les violons mènent inévitablement à la cacophonie.

Une affaire d'entente et de connivence

Sur un chantier où au plus fort des travaux le nombre de travailleurs s'élève à quelques centaines, et où, certains jours, les visiteurs défilent presque sans interruption, l'ordre doit régner pour éviter que les risques d'accidents soient légion. Établir une politique d'entretien des lieux de travail ne va pas nécessairement de soi et la mettre en place ne se fait pas toujours en criant ciseaux : il y a parfois loin de la coupe aux lèvres, et grand est parfois l'écart entre le rêve et sa réalisation. *Because?* Les causes relèvent des deux paliers d'exécution, dirons-nous. Loin d'être rompus à la discipline de ramasser les débris au fur et à mesure qu'ils en font, les travailleurs succombent plus souvent qu'autrement au laisser-aller, ce dernier semblant moins exigeant, du moins en apparence. La Direction, quant à elle, voit généralement l'embauche de journaliers affectés au maintien de l'ordre sur le chantier comme un moyen de dilapider ses profits. Il faut

une forte dose de conviction de la part même des artisans du programme de tenue des lieux pour convaincre l'une et l'autre parties du bien-fondé de la mise en œuvre de ce dernier. N'allez pas croire non plus que l'harmonie entre les membres du quintet a régné à la première rencontre. Il leur a fallu quelques mois de répétition, une bonne communication, de fructueux échanges de points de vue et... de bons outils de communication.

Des outils portatifs indispensables

Sur un chantier de construction, il faudrait tout voir, tout entendre et être partout à la fois pour faire de la prévention sans faille... ou presque. Qui peut se targuer d'avoir pareil don? Personne! Par contre, il existe un petit outil de communication, couramment appelé *walky-talky*, en français émetteur-récepteur portatif, qui se veut plus qu'utile : il est in...dis...pen...sa...ble! Quand on goûte à cette façon de travailler, il est, paraît-il, pratiquement impossible de s'en passer par la suite. « Ce petit appareil



Première rangée, de gauche à droite : MM. Maurice Gervais, Bernard Larouche et Jean-Marc Quesnel.

Deuxième rangée, de gauche à droite : MM. Michel Chevalier et Daniel Charland.

supplée aux yeux que vous devriez avoir tout le tour de la tête pour faire efficacement de la prévention et que, malheureusement, vous n'avez pas », de dire M. Larouche. Depuis que l'agent de prévention et les quatre délégués en sont équipés, la prévention se porte encore mieux : aussitôt que l'un d'eux voit un travailleur dans une situation périlleuse, voire non orthodoxe, il peut facilement en faire part à son pair qui se trouve à proximité du lieu du « crime ». « Le chantier est si vaste qu'il est impossible d'être constamment au bon endroit au bon moment et cette incapacité nous fait rater de bonnes occasions de faire de la sécurité », de préciser M. Larouche.

La tenue des lieux, c'est payant!

À qui le dites-vous? Il faut le vivre pour le croire. La tenue des lieux fait faire des économies fort appréciables. Pensez seulement aux bons morceaux de pla-



Des escaliers non encombrés, rêve ou réalité? Une réalité pas « pantoute » arrangée avec la fille des vues...

coplâtre que vous pouvez récupérer lorsque vous prenez le temps de ramasser et de trier les rebuts. Que dire des économies

À longueur de journée, une équipe de neuf journaliers balait la poussière de placoplâtre qui recouvre les planchers et ramassent les rebuts.

réalisées par le travailleur qui ne perd plus de temps à chercher ses outils. Les pertes de temps occasionnées par le déplacement continu des matériaux qui jonchent les planchers sont choses du passé. La diminution d'outils abîmés et la réduction sensible des vols d'outils font également parties des avantages d'une bonne tenue des lieux. Par ailleurs, plus la surface de plancher est dégagée, plus il est facile de repérer les installations (ex. : têtes de tuyau) situées au



Quel agrément de circuler dans des corridors entièrement dégagés, dans des aires où les matériaux sont empilés et les fils électriques suspendus.

sous-sol et dont la tête fait saillie dans le plancher. Par conséquent, on évite de les briser et on réduit d'autant les coûts liés à leur rachat et à la main-d'œuvre nécessaire pour leur réinstallation. Les risques d'accidents (de chute ou de foulure par exemple) sont d'autant écartés. Va pour le côté pécutinaire. Mais là ne s'arrêtent pas les avantages liés à une bonne tenue des lieux.

La santé et la sécurité des travailleurs s'en voient également améliorées. Ils respirent beaucoup moins de poussière puisqu'elle

est ramassée à mesure qu'elle est produite ou presque. Les chutes en bas des échafaudages sont pratiquement inexistantes puisque les échafaudages reposent à niveau sur des planchers débarrassés de tous les débris produits. Les chutes de même niveau sont par ailleurs limitées compte tenu que M. Larouche et les délégués ne tolèrent aucunement que les fils électriques et les câbles traînent sur les planchers : ils doivent être suspendus en tout temps. Payant de voir à la tenue des lieux? À vous de tirer vos propres conclusions.

Sur le chantier de l'hôpital de Lachenaie, tous s'entendent pour dire que la tenue des lieux est de rigueur et qu'ils s'en portent beaucoup mieux. Bien qu'elle exige davantage d'eux, ils ne reviendraient pas en arrière.

La tenue des lieux : un objectif possible à atteindre sans trop forcer la note et presque sans fausses notes.



Pierre et Denis transportant un bac de rebuts. Savez-vous que les neuf journaliers remplissent quotidiennement deux conteneurs de rebuts? Pas de quoi chômer!

Vous louez des engins de chantier? Soyez des « locataires » avisés

Thérèse Michaud

La location d'équipement est une pratique de plus en plus en vogue! Du simple outillage à l'équipement de chantier : tout se loue. À quoi attribuer cet engouement sinon aux nombreux avantages que présente la location: répondre à un besoin ponctuel, engager moins de frais, bénéficier, habituellement, d'un équipement à la fine pointe de la technologie, ou encore, se procurer l'outil exact qu'il faut pour accomplir une tâche donnée.

« L'entrepreneur peut pallier un besoin sans pour autant avoir à grossir son parc d'équipement. La machinerie peut être louée à court terme (une heure, une journée, une semaine) ou à plus longue échéance », nous livrait Québec habitation dans le numéro juillet-août 2003.

La vigilance est toutefois de rigueur lorsqu'on opte pour la location. « Il est en effet monnaie courante de voir les centres indépendants louer des équipements très usagés, qui ont été achetés à l'encan, alors que leur vie utile est terminée », lisait-on également dans ce même numéro. Or, si vous songez à louer une plateforme, une nacelle, une excavatrice ou tout autre équipement de ce genre, nous vous conseillons d'agir avec prudence. Pour ce faire, nous vous invitons à consulter la liste des points à surveiller que nous avons dressée, afin que vous puissiez louer de l'équipement qui soit en bon état et qui ne risque pas de nuire à quiconque en fera usage sur votre chantier.

AIDE-MÉMOIRE

Il est de la responsabilité du maître d'œuvre de voir à ce que tout équipement loué arrive en bon état sur le chantier. Si l'équipement ne répond pas en tout point aux exigences mentionnées ci-dessous, il doit être refusé. Voici donc les points à surveiller lors de la commande ou de la livraison d'un équipement (engin de chantier).

1. Vérifiez si le manuel d'instructions* du fabricant est à bord. Comment pouvez-vous faire fonctionner de la machinerie que vous connaissez à peine sans manuel d'instructions?
2. Vérifiez si les étiquettes sont apposées aux bons endroits sur l'équipement. Pour le savoir, consultez le manuel du fabricant. Les étiquettes sont également une bonne source d'informations.
3. Vérifiez l'état des autocollants, des plaques signalétiques, de l'information gravée dans le métal. Illisibles parce que abîmés ou peints, ces véhicules d'information ne servent plus d'avertissement ni d'instruction et peuvent compromettre la sécurité de l'opérateur ainsi que celle des travailleurs qui oeuvrent à proximité de l'engin.
4. Vérifiez également le fonctionnement de l'engin. S'il présente des défauts ou si son utilisation semble dangereuse, opposez-vous tout simplement à sa livraison.
5. Veillez à ce que le travailleur désigné pour faire fonctionner l'engin de chantier ait la formation requise : dans le cas contraire, faites-lui-en suivre une. La plupart des locateurs donnent des sessions de formation.
6. Exigez du locateur, ou fournisseur, qu'il vous remette un **compte rendu lisible** des inspections effectuées afin de vérifier si elles ont été faites conformément aux exigences du fabricant, et ce, pour chaque pièce d'équipement.
7. Demandez-lui également de vous fournir une copie **lisible** de la **fréquence** des inspections effectuées afin de vérifier si elles ont été faites conformément aux exigences du fabricant.
8. Implantez une politique d'acceptation et d'inspection de tout engin de chantier loué. Cette politique devrait donner des informations claires concernant l'attitude à adopter lors de la livraison d'un engin qui ne respecte pas les points susmentionnés, politique pouvant aller jusqu'au refus d'accepter l'engin sur le chantier.
9. Assurez-vous de suivre cette politique chaque fois qu'un engin est livré sur votre chantier.
10. Avisez le locateur que l'accès au chantier sera carrément refusé à tout engin de chantier qui ne se conformera pas à la politique (liste) d'inspection qui aura été établie.
11. Remettez cette liste au locateur d'équipement pour l'informer de vos exigences.
12. Gardez le registre des qualifications requises pour faire fonctionner les différents engins dans un endroit précis et facile d'accès de sorte que puisse y recourir quiconque a besoin de l'information qui y est consignée.

Tout locataire ou utilisateur d'un engin de chantier qui ne s'assure pas du bon état dans lequel cet engin est livré sur son chantier peut être tenu responsable de tout accident qui pourrait survenir par la suite, en vertu de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). En contrepartie et en vertu de cette même loi, le locataire ou fournisseur d'équipement a également des obligations que stipule en toutes lettres l'article 63.

Consignes de sécurité : traduction de « Rental Equipment ». Construction Safety Magazine, Automn 1999.

* Le manuel d'instructions vous informe sur le fonctionnement de l'équipement, les mises en garde, les manœuvres d'urgence, l'entretien ainsi que sur les inspections à effectuer pour le maintien en bon état de l'équipement. Il indique aussi où se trouvent les décalcomanies.

L'ingéniosité au service de la prévention

Thérèse Michaud

« Quand tu tombes, le cœur monte », nous disait M. Grondin concepteur du dispositif de sécurité pour madriers d'échafaudage, dont il sera question dans la présente chronique.



M. Michel Grondin, contremaître et concepteur du dispositif de sécurité.

Des madriers d'échafaudage qui en ont fini de rebondir!

Cette citation, M. Grondin ne la tenait pas d'un collègue de travail. Non, c'était de sa mésaventure à lui qu'il faisait état. Il y a quelques années, il a fait une chute d'environ huit pieds à partir d'un échafaudage. Pas haut huit pieds? Quand on tombe, c'est toujours trop haut! « On peut se tuer même si on ne tombe que de trois pieds », dit-il. Heureusement, il ne s'est pas blessé, mais cet événement l'a quand même marqué. A-t-il été l'élément déclencheur qui l'a conduit à concevoir ce dispositif de sécurité? Il y a contribué, certes, mais il n'a pas été le seul. Le pourcentage élevé de chutes dans le secteur de la construction et de gens qui se blessent grièvement ne le laisse pas indifférent non plus que la campagne de sensibilisation et de tolérance zéro à l'égard des chutes que mène la CSST.

Toujours est-il qu'un bon matin, en se rasant, il a crié, intérieurement, : eureka. Il venait de trouver la solution aux sempiternels glissements et écartements des madriers qui forment le plancher d'un échafaudage. Du même coup, en remédiant à ces deux problèmes, son dispositif mettait fin à l'effet ressort, fort inconfortable, qu'impriment aux madriers de bois les pas du travailleur, poseur de placoplâtre, briqueteur ou autre, que son travail oblige à marcher sans cesse sur ces derniers.

l'autre. Non seulement elles maintiennent en place les madriers en les empêchant de glisser et de s'écarter, mais elles annulent l'effet de rebondissement des madriers, ces derniers ne pouvant s'abaisser que d'environ 1/2 pouce, abaissement maximal que permet chaque glissière.

Autre atout de ces plaques? Elles sont réversibles. Elles s'adaptent très bien à des madriers qui doivent être changés de côté parce qu'ils commencent à « avoir le dos rond », des trous ayant été perforés sur tous les côtés du dispositif justement en prévision de cette éventualité.

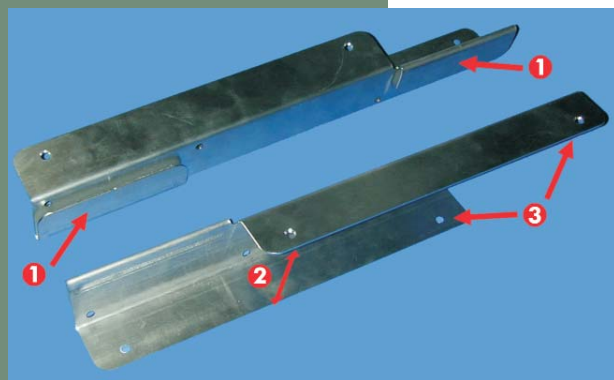
Un témoignage élogieux!

Des briqueteurs ont travaillé à deux sur un plancher d'échafaudage supporté par ce dispositif. La stabilité des madriers les a laissés pantois. Ils y marchaient avec la même assurance et la même aisance que s'ils avaient marché sur un trottoir. Et avec quel sentiment de sécurité ils se déplaçaient! Les qualités de ce dispositif font l'unanimité chez tous ceux qui en ont fait l'essai. Essayer ce dispositif, c'est l'adopter, comme le disait si bien jadis une certaine publicité.

Un dispositif aux mille et une vertus!

Le matériau de base dont est fabriqué le dispositif? De l'acier inoxydable. Cet alliage de fer et de carbone confère au dispositif légèreté et rigidité, résistance à la rouille et nul besoin de peinture. D'à peine 2 millimètres d'épaisseur, chaque plaque offre une résistance égale à une plaque d'acier de 1/8 de pouce d'épaisseur, la lourdeur en moins. Dans le cas où ce produit serait commercialisé, sa légèreté représenterait un avantage certain puisqu'il ferait réaliser des économies de transport.

Le dispositif se compose de deux plaques d'acier, chacune pliée en son centre en fonction de l'épaisseur d'un madrier. Les extrémités de chaque plaque sont également courbées pour former deux glissières, l'une orientée vers le bas et l'autre vers le haut. Installées face à face et fixées au centre de chaque madrier, les plaques s'enclenchent l'une dans



Les différentes parties dont se compose chaque plaque.

- 1) Glissière à chaque extrémité, l'une ouverte vers le haut et l'autre vers le bas afin que les plaques s'enclenchent l'une dans l'autre.
- 2) Ouverture de la plaque égale à l'épaisseur du madrier.
- 3) Trous dans lesquels les clous fixeront les plaques aux madriers. Tous les côtés de chaque plaque en sont munis; aussi sont-elles réversibles.



Clouées en sens inverse à chaque madrier, les deux plaques se font face. Quand un travailleur se déplace sur un madrier, ce dernier s'abaisse d'à peine un demi-pouce; le même phénomène se produit quand il se déplace sur l'autre madrier. Il peut donc se déplacer rapidement et tout aussi aisément que s'il marchait sur une surface rigide, c'est-à-dire sans subir l'effet « ressort » habituel.

Mise en garde

Bien que ce dispositif permette de pallier une faiblesse que pourrait présenter un madrier après un certain temps d'usage en l'empêchant de fendre et qu'il ajoute à la résistance des madriers, il n'autorise pas que l'on utilise des madriers non conformes aux nouvelles exigences de la CSST, en vigueur depuis janvier 2002 et au nouvel article du Code de sécurité pour les travaux de construction (art. 3.9.8).

Le kit ré-flèche-issez pour opérateurs de grues mobiles conventionnelles

Le montage et le démontage d'une flèche ou d'une fléchette de grue mobile conventionnelle peuvent devenir des opérations périlleuses lorsqu'elles ne sont pas accomplies dans les règles de l'art. Des travailleurs sont morts lors de l'exécution de telles opérations, alors que d'autres ont connu des moments d'angoisse lorsqu'une section de flèche s'est abattue sur eux à l'étape du montage ou du démontage et les a blessés grièvement. Environ 50 % des grutiers auraient vécu ce type d'expérience dans leur vie, selon les représentants du milieu.

C'est donc à l'intention des grutiers qu'un kit comprenant une affiche, un autocollant et un dépliant ont été conçus. Le **dépliant** informe justement sur le montage et le démontage d'une flèche et d'une fléchette de grue mobile conventionnelle, alors que l'**autocollant** et l'**affiche** mettent le grutier en garde contre le risque d'écrasement de la flèche et sensibilisent les travailleurs aux risques d'écrasement.

Note. Simultanément à la sortie de ce kit, deux articles traitant du montage et du démontage de grues ont paru dans *Prévenir aussi*, au printemps et à l'été 2000.



Ne réfléchissez pas durant des heures pour savoir si ce kit pourrait vous être utile. Commandez-le et vous verrez qu'il est on ne peut plus pertinent.

RÉPONSES

1. Elle peut éliminer certains risques - des locaux mal entretenus peuvent cacher des risques - et facilite l'accomplissement et la sécurité des tâches.
2. Il faut voir à ce que les aires de travail soient en ordre, que les planchers et les couloirs ne présentent pas de risque de glissade ou de trébuchement, que les papiers, les cartons et toute matière combustible soient ramassés et écartés de la zone de travail pour minimiser les risques d'incendie.
3. Continuellement. Des épisodes d'entretien sporadiques n'assurent pas la sécurité continue des locaux.
4. Il doit planifier une gestion ordonnée du rangement et de la manutention des matériaux depuis leur arrivée sur le chantier, durant la production, jusqu'à leur élimination. Ce programme devrait prévoir un minimum de manutention et voir à ce que les aires de travail ne soient pas encombrées de stock inutile aux travaux en cours.
5. Lors de l'établissement d'un tel programme, le maître d'œuvre devrait déterminer le nombre de conteneurs ou de récipients pour récupérer les débris, déterminer l'emplacement de ces derniers pour minimiser la manutention et faciliter le travail et décider s'il sera interdit ou permis aux travailleurs de manger sur les lieux de travail.

TESTEZ vos connaissances

1. Nommez deux raisons majeures de voir à la bonne tenue des lieux sur un chantier de construction.
2. Quels sont les principaux points à prendre en considération pour s'assurer d'une tenue des lieux efficace?
3. À quelle fréquence faut-il voir à l'entretien des lieux de travail?
4. Quelles sont les principales caractéristiques d'un bon programme de tenue des lieux?
5. De quels autres points un programme de tenue des lieux devrait-il tenir compte?

Babillard

Test d'intégrité du filtre HEPA

Savez-vous qu'un aspirateur à sec de type Shop-Vac ne convient pas du tout pour aspirer les poussières d'amiante? Le seul qui convienne est l'aspirateur avec filtre HEPA. Mais encore faut-il qu'il soit étanche, c'est-à-dire qu'il puisse retenir toutes les poussières d'amiante qu'il aspire. Comment le savoir? Au moyen du test d'émeri ou d'intégrité du filtre HEPA, plus connu sous l'appellation périmée de test DOP.

Pour faire certifier l'étanchéité du filtre HEPA de votre aspirateur, voici les coordonnées de trois entreprises qui effectuent ce genre de test :

Scientifique instrumentation, au (514) 938-4015;
Hazmasters inc., au (514) 633-8533;
Service et certification ABC inc., au (450) 687-5185.

Un bâtiment renfermant de l'amiante a été détruit par un incendie et il faut le démolir. Comment devra-t-on procéder?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le feu n'altère aucunement les caractéristiques de l'amiante puisqu'il s'agit d'un matériau incombustible. Il conserve donc toutes ses propriétés. Lorsqu'on procédera à la démolition d'un bâtiment incendié ayant renfermé de l'amiante, il faudra enlever l'amiante avant de procéder à la démolition. Pour ce faire, il faudra, en premier lieu, déterminer le type d'amiante (chrysotile, amosite, crocidolite) au moyen d'une analyse de laboratoire. Par la suite, il faudra déterminer le niveau de risque associé à la procédure de travail envisagée. Il peut s'agir d'un chantier où les travaux d'enlèvement de l'amiante seront à risque faible, modéré ou élevé. Finalement, il faudra prendre les précautions qui s'imposent en fonction du niveau de risque établi. La section 3.23 du *Code de sécurité pour les travaux de construction* vous livre toute l'information à ce sujet. **Pour vraiment tout savoir sur les mesures de sécurité à prendre lors de l'enlèvement de l'amiante, inscrivez-vous à la formation que l'ASP Construction donne gratuitement aux gens du secteur de la construction.**

DÉPÔT LÉGAL:

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Directeur général:

M. Paul Héroux

Textes:

Thérèse Michaud

Documentation:

Lucie Brunet

Graphisme et mise en pages:

Gaby Locas

Tirage: 12 000

ASP Construction

7905, boul. Louis-H.-Lafontaine
Bureau 301
Anjou QC H1K 4E4

Tél.: (514) 355-6190
1 800 361-2061

Télex.: (514) 355-7861

Site Internet:

<http://www.asp-construction.org>

Centre de documentation:

biblio@asp-construction.org

**Courrier électronique pour
commander nos publications**

commandes@asp-construction.org

Nos conseillers:

pabran@asp-construction.org
mjaubert@asp-construction.org
pbrosseau@asp-construction.org
mcote@asp-construction.org
sellefsen@asp-construction.org
jpguenette@asp-construction.org
llessard@asp-construction.org
pmercier@asp-construction.org
jplante@asp-construction.org



Centre de documentation

L'exposition au plomb



Le plomb peut présenter un danger pour la santé des travailleurs qui oeuvrent sur un chantier de construction. La présente vidéocassette,* produite par l'Associated General Contractors of America, montre que le plomb entre en effet dans la composition de peintures, d'alliages, de matériaux de construction et que certaines tâches comme le décapage, le soudage ou la démolition sont susceptibles de libérer des concentrations de plomb. On explique les modes d'absorption par l'organisme et les nombreux effets toxiques qu'il a sur la santé des travailleurs. On donne aussi maints exemples de symptômes d'une intoxication au plomb. Enfin, on propose diverses mesures de contrôle et méthodes de travail pour réduire la concentration de plomb dans l'air ambiant : aspiration des poussières, ventilation, substitution, protection respiratoire et vêtements de protection.

Associated General Contractors of America. Exposing the facts : lead exposure in the construction industry. Alexandria, Virg. : AGC, 1992. 1 vidéocassette, 14 min, 1/2 po (VHS) **

* Disponible en anglais seulement

** Vous pouvez emprunter cette vidéocassette à notre centre de documentation

Directives concernant l'exposition au plomb sur les chantiers de construction

Ces directives ont été élaborées par le ministère du Travail de l'Ontario afin d'aider les employeurs et les travailleurs à prendre des précautions pour limiter leur exposition au plomb et, par conséquent, pour prévenir les maladies professionnelles qui y sont associées. Ce document, qui traite des effets sur la santé, des exigences légales et réglementaires, de la prévention des dangers d'une exposition au plomb, des méthodes de travail préconisées et de la surveillance médicale, en est actuellement à sa version provisoire. Néanmoins, il peut s'avérer un outil de prévention fort utile.

Ontario (Province). Ministère du Travail. Directives concernant l'exposition au plomb sur les chantiers de construction : version provisoire : décembre 2002. Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002. 26 p.



http://www.gov.on.ca/LAB/french/hs/pdf/lead_draft.pdf

Si vous n'avez pas accès à Internet nous pourrions vous remettre une copie du texte.

Sur le NET



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (Ontario)

<http://www.cchst.ca/> et inscrire « plomb » dans la fenêtre de recherche.



Gouvernement du Manitoba

<http://www.gov.mb.ca/labour/safety/publication/guidelines/lead/leadwkwith.pdf>

<http://www.gov.mb.ca/labour/safety/publication/bulletins/pdf/bltn216.fr.pdf>



Santé Canada

http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/gestion_toxicologiques/publications/plomb_question/tdm.htm